

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010

Et Le Réseau Entreprendre PACA représenté par son Président, Monsieur Gérard LESEUR, 16 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Réseau Entreprendre PACA organise le 22 avril 2010 au Palais de la Bourse son 10^e anniversaire.

A cette occasion, six cents chefs d'entreprise sont attendus pour participer à une journée d'échanges et de rencontres.

Il est proposé une subvention de 10.000 euros pour la participation de Marseille Provence Métropole à cette manifestation.

Article 2 : Les engagements de Réseau Entreprendre PACA

Le Réseau Entreprendre PACA s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de son dixième anniversaire :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de Marseille Provence Métropole dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 10.000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 10.000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables, certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

Le montant de la subvention attribuée au Réseau Entreprendre PACA sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de :

Code banque
13369

Code guichet
00001

N° de compte
0035049576P

CI é RIB
17

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour le Réseau Entreprendre PACA
Le Président

Eugène CASELLI

Gérard LESEUR